



Lutte contre le bruit, les maires des grandes villes de France répondent

Marianne Thibaut de Maistre, AMGVF*

En mai dernier, un questionnaire sur le bruit a été envoyé aux membres de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, c'est-à-dire à 82 communes et structures intercommunales de plus de 100 000 habitants. En effet, dans la perspective des 10 ans de la loi sur le bruit du 31 décembre 1992, il a semblé opportun de mettre en valeur les actions et les avancées des grandes villes et agglomérations en matière de lutte contre le bruit.

41 villes de plus de 100 000 habitants, ainsi que 16 agglomérations ont répondu à cette enquête, par le biais des responsables des services concernés.

La première constatation révèle que pour près des trois quarts des répondants, le bruit est vécu comme une problématique importante dans les villes et agglomérations.

Les facteurs de nuisance sonore considérés comme les plus importants sont dans l'ordre décroissant (% des réponses citées) :

- le voisinage immédiat : 75 %
- le trafic routier : 54 %
- les établissements accueillant du public : 53 %
- les attroupements tardifs sur la voie publique : 51 %
- les activités commerciales, artisanales ou industrielles : 49 %
- les 2 roues à moteur : 49 %

Les interlocuteurs

Dans la plupart des grandes villes, le service chargé de la lutte contre le bruit est le Service Communal d'Hygiène et de Santé. Des agents communaux assermentés équipés de sonomètres sont chargés de constater les nuisances. Certaines communes ont recours aux services de la Police municipale, d'autres évoquent également leurs services Environnement, voirie, urbanisme, réglementation ou affaires juridiques.

La coopération avec le commissariat de police nationale se polarise essentiellement sur les questions de nuisances



sonores dans les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée (contrôle des débits de boisson) et sur le tapage nocturne.

Dans les structures intercommunales, la lutte contre les nuisances sonores est prise en charge de façon épisodique par le biais de leurs services consacrés à l'aménagement urbain ou à l'environnement. La création de ces structures étant récente, la question est encore traitée marginalement.

À la question : « quelles associations locales sont mobilisées pour une meilleure prise en compte du problème du bruit ? », sont citées principalement les associations de quartiers, les associations environnementales et des associations spécifiques de lutte contre le bruit. Ne sont évoqués que